

ARRETÉ N° 2024/61

Portant délégation de signature



Le Président de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas GERBER, Chef de service Equipements sportifs, terrestres communautaires et excellence sportive – Cœur vert à la Direction Sports pour :

- signer les actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et leurs avenants conformément au tableau joint en annexe 1.

Article 2

La présente délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3

La présente délégation est valable à ce jour et subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé en bénéficie.

Article 4

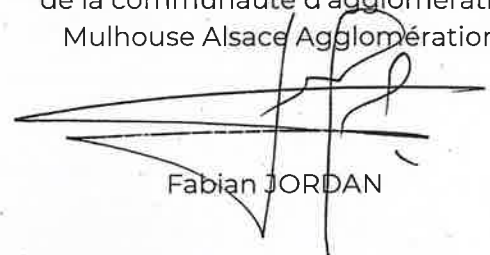
Cet arrêté sera publié sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à Monsieur Nicolas GERBER
- au Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse

Fait à Sausheim,

Le 08 octobre 2024

Le Président
de la communauté d'agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

PJ : (1)

- Tableau synthétique signatures achat

Copie de l'arrêté transmise par courriel à :

- Direction communication pour publication sous forme électronique sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération
- Direction du pilotage des instances pour insertion au registre